

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PÔLE FAMILLES

Tél. : 01 44 90 76 74

Courriel : ddct-ma08-page@paris.fr

Pour vous garantir le meilleur service public, nous vous recevons sur rendez-vous



Les inscriptions peuvent être faites en ligne : www.paris.fr/pages/vie-scolaire
[Lien Paris Familles](http://www.paris.fr/pages/paris-familles-vos-inscriptions) : www.paris.fr/pages/paris-familles-vos-inscriptions

INFORMATION

- Les différentes listes de ce document ne sont pas exhaustives, il peut s'avérer que la situation particulière d'un usager nécessite des pièces justificatives complémentaires.
- Seuls les documents originaux sont acceptés.
- La présence personnelle de l'un des titulaires de l'autorité parentale est obligatoire.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES (maternelles et élémentaires)

- Pièce établissant la qualité de responsable légal (pièce d'identité) et, le cas échéant jugement précisant les conditions d'exercice de l'autorité parentale⁽¹⁾.
- Acte de naissance de l'enfant ou livret de famille (*documents traduits pour les enfants nés à l'étranger*).
- Carnet de santé de l'enfant⁽²⁾ (Vaccin DT Polio obligatoire **avec les rappels**)
- Dernier avis d'imposition (*si emménagement récent : bail de location ou titre de propriété*)
- Facture énergie (électricité/gaz) récente (moins de trois mois), téléphone fixe ou internet

⁽¹⁾ : En cas de séparation ou de divorce, il sera nécessaire de produire une pièce officielle établissant le droit de garde légal de l'enfant (*le jugement étranger devra être traduit et avoir fait l'objet d'un exequatur*). Pour les personnes autres que les parents, il sera nécessaire de produire un jugement pour toute autorité parentale déléguée à un tiers.

⁽²⁾ : Les attestations de vaccination qui figurent sur le carnet de santé ne seront acceptées qu'à la condition de comporter les deux éléments suivants : les dates exactes de vaccination ainsi que la signature et le cachet du médecin. En cas de certificat médical de contre-indication, celui-ci devra obligatoirement préciser la durée de la contre-indication et s'étendre après la date d'admission de l'enfant à l'école.

Situations particulières :

1. Personnes hébergées

➔ Concernant l'hébergeant :

- Pièce d'identité
- Attestation sur l'honneur d'hébergement remplie en mairie en présence du fonctionnaire municipal
- Dernier avis d'imposition
- Bail de location ou titre de propriété
- Facture énergie (électricité/gaz) récente (moins de trois mois), téléphone fixe ou internet

➔ Concernant l'hébergé :

Attention : *La présence de l'hébergeant est requise.*

- Pièce d'identité
- Acte de naissance de l'enfant ou livret de famille (documents traduits pour les enfants nés à l'étranger)
- Carnet de santé de l'enfant (Vaccins DT Polio obligatoires avec les rappels)
- Justificatif officiel à l'adresse de l'hébergeant et au nom de l'hébergé (CAF, assurance maladie)

2. Pour les personnes résidant dans un logement de fonction, il conviendra de fournir

- Le contrat ou une attestation de l'employeur mentionnant le logement

DEMANDE DE DEROGATION

Pour toute demande de dérogation, en plus des documents nécessaires à une inscription, merci de bien vouloir fournir :

- Une lettre de motivation.
- Une enveloppe timbrée à l'adresse du domicile de résidence des responsables légaux.

Les demandes de dérogation pour l'année scolaire suivante doivent être déposées **au début du printemps**, merci de vous renseigner auprès du service Pôle Affaires Générales Élections pour connaître les dates de dépôt.

Elles seront étudiées et les familles seront avisées **courant du mois de juin** de la suite qui leur aura été réservée.